

acheter de grandes quantités de pommes, surtout de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Ecosse.

M. HARKNESS: La mesure maintiendra-t-elle l'embargo sur le bétail expédié aux Etats-Unis? Autorisera-t-elle au moins un envoi symbolique de bestiaux?

Le très hon. M. GARDINER: La mesure visant la vente et l'exportation des produits de la ferme ne prévoit la régie ni des importations ni des exportations de ces denrées. Elle ne limite ni les arrivages ni les expéditions. Ce rôle appartient à un autre projet de loi dont la Chambre est saisie, visant l'importation et l'exportation.

M. SENN: Suit-on les conseils du ministre de l'Agriculture?

Le très hon. M. GARDINER: Le ministère de l'Agriculture formulera des vœux, mais le ministère du Commerce y donnera suite sous le régime de l'autre projet de loi. On a procédé de cette façon par le passé, en vertu des pouvoirs conférés par le bill visant les exportations et les importations, et non pas par le présent bill.

En ce qui concerne la question des expéditions symboliques de bêtes à cornes aux Etats-Unis, j'en ai causé avec les propriétaires de ranches et les éleveurs en général, lorsque je me suis rendu à Calgary. La plupart des bovins exportés aux Etats-Unis provenaient des provinces de l'Ouest, surtout des ranches; toutefois un nombre considérable provenait de l'Ouest de l'Ontario. Nous ne jugeons pas nécessaire de faire des expéditions symboliques aux Etats-Unis, car les Américains sont prêts à rétablir, quand nous le désirerons, le contingent qui nous avait été attribué avant la guerre, jusqu'en 1942. Il n'y a aucun malentendu à cet égard; nous pouvons obtenir le contingent dès que nous le désirerons. J'hésiterais à demander à nos voisins, afin de confirmer l'entente que nous avons déjà conclue avec le gouvernement américain, d'accepter une expédition symbolique de cinquante mille bêtes à cornes, par exemple. Je ne sais ce que nous en ferions si nous les y expédions. Bien des commerçants américains traitent avec les propriétaires de ranches et autres de ce côté-ci de la frontière, et je ne sais comment nous pourrions répartir ces bestiaux. Je suis certain que nous n'avons aucunement besoin de faire des expéditions symboliques afin d'établir nos droits à ce débouché, car le gouvernement américain nous les a déjà conférés verbalement et par écrit.

Mais nous avons à nous occuper d'autre chose. En 1945 nous avons expédié 573,000 bestiaux en conserves et sous forme de viande congelée au Royaume-Uni et en Europe. Plus

[Le très hon. M. Gardiner.]

de 400,000 de ces carcasses furent expédiées en Grande-Bretagne et quelque 100,000 furent exportées en Europe en conserves, ce qui fait un total de 573,000 têtes de bétail. Notre traité avec les Etats-Unis ne nous a jamais donné le droit d'y expédier plus de 220,000 têtes de bestiaux, y compris non seulement notre quote-part mais aussi le nombre que le Mexique y exportait. De sorte que notre contingent a atteint en réalité 193,000 têtes. Il s'agit presque exclusivement de bouvillons de qualité supérieure. Les Etats-Unis n'ont jamais constitué un marché avantageux pour notre bœuf de conserve et nos autres types de qualité inférieures. Nous n'obtiendrions pas de meilleurs prix aux Etats-Unis pour ces bêtes que les prix cotés au Canada. On y désirait notre bœuf de haute qualité.

M. HARKNESS: C'était un excellent marché pour les bovins mi-gras.

Le très hon. M. GARDINER: Pour les bouvillons de bonne qualité et les mi-gras, qui sont des animaux d'excellente qualité dont l'engraissement n'est pas terminé.

En vertu de l'autre accord nous avons vendu au cours d'une année à la Grande-Bretagne et à l'Europe 500,000 têtes de bovins d'une qualité que nous ne pouvions pas facilement vendre, et un nombre moindre par la suite. Nous avons par ce moyen grandement amélioré nos troupeaux au Canada, et nous jouissons encore d'un marché qui prendra toutes nos disponibilités.

D'aucuns ont prétendu que nos conserves de bœuf ont été cédées à l'UNRRA et qu'elles sont ainsi allées sur le continent. C'est vrai, mais la Grande-Bretagne les aurait acceptées volontiers. Nous avons conclu une entente aux termes de laquelle les conserves de bœuf iraient à l'UNRRA et au continent. La Grande-Bretagne n'a pas voulu en prendre. C'était un moyen de fournir des vivres aux habitants du continent. Désormais la Grande-Bretagne sera prête,—et M. Strachey et les autres représentants qui sont venus ici l'autre jour l'ont déclaré,—tout à fait prête à accepter nos viandes de conserve aussi bien que l'autre, si nous ne continuons pas d'exporter ces conserves en Europe. Nous y avons un marché pour un nombre illimité de bestiaux de la qualité que nous avons l'habitude d'y expédier. De plus on achètera volontiers tout le bœuf de première qualité que nous pourrions offrir. La principale difficulté dans ce cas, c'est qu'il nous faudrait pour cela nous priver de la sorte de viande que nos gens recherchent.

Toute la question du commerce international se discutera à Londres. Nos délégués se sont mis en route pour cette ville ce matin, je crois, pour y discuter pendant un mois les